



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Dérogation repos dominical - Validation des 5 dimanches pour l'année 2016

DE20151214_16	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Dérogação repos dominical - Validation des 5 dimanches pour l'année 2016

Développement urbain
id : 1101

Conseil municipal
14 décembre 2015

16

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Issue de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron), la nouvelle réglementation relative à la dérogation au repos dominical accordée par le Maire concernant les commerces de détail, s'appliquera en 2016 (prévue à l'article L3132-26 du code du travail).

Jusqu'à présent, le Maire désignait 5 dimanches pour lesquels il pouvait déroger au repos dominical.

A compter de 2016, le Maire pourra désigner jusqu'à 12 dimanches par an après avis du Conseil Municipal et consultation des organisations patronales, et ce avant le 31 décembre, pour être applicables l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

A cet effet et afin d'être en adéquation avec les attentes des commerçants quant aux dates d'ouvertures du dimanche pour 2016, le maire a consulté les structures associatives commerciales et à également pris en compte les demandes individuelles et collectives par le biais de la fédération concernée.

La Ville a aussi tenu compte des différentes manifestations organisées sur son territoire, tels que les festivals, ainsi que d'autres manifestations commerciales locales et nationales.

Le tableau ci-après présente les 12 dimanches pour lesquels il est envisagé une dérogation au repos dominical, étant précisé qu'au delà des 5 premières dates proposées, l'avis conforme du conseil communautaire a été sollicité.

Nombre de dimanche	Manifestations/dates proposées année 2016	Propositions des associations et/ou des fédérations
Propositions à soumettre au Conseil municipal		
1	Soldes d'hiver soit le 10 janvier	CAP EN VILLE/ Champ de Mars/ FENACEREM
2	Bazarderie soit le 9 octobre	CAP EN VILLE/Champ de Mars
3	1er dimanche de décembre soit le 4	CAP EN VILLE/ Champ de Mars/

	décembre	FENACEREM
4	2ème dimanche de décembre soit le 11 décembre	CAP EN VILLE/ Champ de Mars/ FENACEREM
5	3ème dimanche de décembre soit le 18 décembre	CAP EN VILLE/ Champ de Mars/ FENACEREM
Propositions soumises au seul avis conforme du Conseil Communautaire		
6	Soldes d'été soit le 26 juin	CAP EN VILLE/ Champ de Mars/ FENACEREM
7	Festival International de la Bande Dessinée soit le 31 janvier	CAP EN VILLE/Champ de Mars
8	Festival du Film Francophone soit le 28 août	CAP EN VILLE/Champ de Mars
9	Circuit des Remparts soit le 18 septembre	CAP EN VILLE/Champ de Mars
10	Gastronomades soit le 27 novembre	CAP EN VILLE/Champ de Mars
11	Bazarderie de printemps (date à confirmer par l'organisateur : 22 mai ou 5 juin)	CAPENVILLE
12	Rentrée scolaire le 1er dimanche soit le 4 septembre	FENACEREM

Au vu de ces éléments, il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur les cinq premières dates d'ouverture dominicale pour l'année 2016, classées par ordre de priorité, comme indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



